



QUALYANA

Projet de labellisation « RUP Guyane »

2021- 2024

Fédérer et Valoriser une qualité guyanaise

Le projet

Le projet QUAL'YANA vise à répondre aux objectifs de la loi EGALIM en mettant en place une démarche qualité permettant aux produits agricoles guyanais d'obtenir le label « RUP Guyane ».

En effet, la loi EGALIM prévoit qu'au moins 20 % de la valeur des achats en restauration collective proviennent de produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité et d'origine (SIQO) ou du label « RUP » à compter du 1er janvier 2022.

Afin de répondre à ces exigences, le projet QUAL'YANA a élaboré un mode opératoire visant à accompagner les entreprises et les filières agricoles vers l'obtention du label « RUP Guyane », favorisant ainsi la valorisation des productions locales et leur intégration dans la restauration collective.



Montant du projet: 150 000€

EGALIM ET CONTEXTE GUYANAIS

SIGNES DE QUALITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE ET EGALIM

L'article 24 de la loi EGALIM stipule que d'ici 2022, les restaurations collectives devront se fournir, en valeur, à 50% en produits "sous signe de qualité" dont 20% en Agriculture Biologique.

SIGNES DE QUALITÉ ELIGIBLES



Aucun des signes de qualité remplissant les conditions d'Egalim n'existe à l'heure actuelle en Guyane, sauf l'Agriculture Biologique :

- 66 producteurs certifiés
- 9.4% de la SAU dont 80% sont des prairies d'élevage*

-> offre insuffisante

*source : Bio savane



GRAND POTENTIEL ECONOMIQUE

Restauration scolaire = 46% de la RHF*
MAIS : seulement 26 % des élèves sont demi-pensionnaires
+ forte croissance démographique attendue
-> marché potentiel en forte hausse

ACCÈS PRIORITAIRE AUX MARCHÉS PUBLICS

Les fournisseurs de produits sous signes de qualité seront prioritaires sur les marchés publics grâce à EGAlim.

POUR RÉPONDRE À EGALIM **DE MANIÈRE LOCALE**, IL EST DONC NÉCESSAIRE DE METTRE EN PLACE UN SIGNE DE QUALITÉ GUYANAIS :
LE LABEL RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (RUP) GUYANE

*RHF : Restauration Hors Foyer



 GUADELOUPE



 MARTINIQUE



 REUNION



 GUYANE

LE LABEL RUP

Le label RUP est un **label européen** permettant de valoriser les produits agricoles ou de la pêche, transformés ou non, des **Régions Ultra Périphériques**. Il certifie l'origine et la qualité des produits.

ENCADREMENT

- **Cahiers des charges** proposés par les opérateurs (organisations de producteurs, coopératives, entreprises d'agro transformation...) en partenariat avec la **DEAAF*** et les **interprofessions**.
- **Validation** des cahiers des charges et **agrément** des opérateurs par le **COSDA****.
- **Contrôles** effectués par la **DGCOPOP***** et la **DEAAF**

CAHIERS DES CHARGES

Rédigés localement avec les professionnels



ORIGINE

- Produits bruts : 100% produits en Guyane
- Produits transformés : minimum 50% des ingrédients produits en Guyane



QUALITÉ

Définie dans le cahier des charges : bien être animal, réduction des produits phytosanitaires, critères organoleptiques...



RÈGLEMENTATION

Garantie de respect de la réglementation européenne : traçabilité, comptabilité, produits homologués, sécurité au travail...



**DISTINCTION DES PRODUCTEURS DÉSIREUX ET
CAPABLES DE FOURNIR LA RESTAURATION
COLLECTIVE EN PRODUITS DE QUALITÉ**

Contact : blandine.rohe@agriculture.gouv.fr 06 94 26 34 11
salim.daaf973@agriculture.gouv.fr

*DEAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

**COSDA : Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole

***DGCOPOP : Direction Générale de la Cohésion des Populations



Intervig



INTERPROFESSION ÉLEVAGE
& VIANDES DE GUYANE